

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Présents : Mmes LAGUT Martine, BODIGER Marcelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, HUGUES Maurice, TERRY Christian, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe,

Absents excusés : Mr DOCHIER Franck

Absents : Mme REBOULET Florence, Mrs GIVET Laurent, MONNET Jean-Michel, MONICO Fernando, REGAL François

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

Mme LAGUT ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

Une minute de silence est observée en hommage et suite au décès du jeune Thomas Perroto.

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2023

Le CM a l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal 6 novembre 2023

2 – AUGMENTATION DES LOYER COMMUNAUX CONVENTIONNÉS AU 01/01/2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les loyers conventionnés des appartements communaux au 1^{er} janvier 2024.

La valeur de l'indice du 2^{ème} trimestre 2023 est de 140,59, représentant une hausse de +3,50 %. Ces loyers concernent le logement suivant :

Logement situé au 384 Grand-Rue

Augmentation de 14,68 € soit 434,27 € + 20 € jardin = 454,27 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer le tarif du loyer ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.

3 – AUGMENTATION LOYER AU-DESSUS DE L'ANCIENNE ECOLE AU 01/01/2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne école au 1^{er} janvier 2024.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2023 est de 141,03, représentant une hausse de + 3,49 %. Ce loyer concerne le logement suivant situé :

2 Place des Ecoles – Appartement gauche – 1^{er} étage

Augmentation de 15,36 € soit un loyer de 455,63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer le tarif du loyer ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.

4 – AUGMENTATION LOYER DES ACTIVITÉS TERTIAIRES AU 01/01/2024

Madame le Maire communique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer du local situé au 390 Grand-Rue au 1^{er} Janvier 2024. L'indice des loyers des activités tertiaires qui s'applique est la valeur de l'indice du 2^{ème} trimestre 2023 soit 130.64 représentant une augmentation de + 6,51%. Ce loyer concerne l'entreprise située :

Au 390 Grand-Rue :

Augmentation de 25,73 € soit un loyer de 421,07 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer le tarif du loyer ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.

5 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : VIREMENT DE CRÉDIT

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 200 € du compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement » au compte 739223 « FPIC Fonds de Péréquation ».

6 – TRAVAUX CLOCHER ÉGLISE VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA POSE DE GRILLAGES ANTIPIGEONS ET

REPLACEMENT DE LA MINUTERIE ET AIGUILLES FACE SUD ET CRÉATION D'UN CADRAN FACE NORD AVEC SES AIGUILLES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la pose de grillages antipigeons sur le clocher de l'église du village pour un montant de 4 838 € HT soit 5 805,60 € TTC.

Mme le Maire présente également le devis concernant le remplacement de la minuterie et aiguilles face sud et la création d'un cadran face nord avec ses aiguilles et le mouvement pour un montant de 4 979,89 € HT soit 5 975,86 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 9 817,89 € soit 11 781,46 €

Mme le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le Département pour bénéficier d'une subvention la plus élevée possible.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LA RÉFECTION INTERIEURE DU MUR PIGNON A LA CHAPELLE ST ROCH ET LA POSE DE GRILLAGES ANTIPIGEONS ET REMPLACEMENT DE LA MINUTERIE ET AIGUILLES FACE SUD ET CRÉATION D'UN CADRAN FACE NORD AVEC SES AIGUILLES

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal le dossier concernant la réfection intérieure du mur pignon à la Chapelle St Roch d'un montant de 7 950 € HT soit 9 540 € TTC ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la pose de grillages anti-pigeons sur le clocher de l'église du village pour un montant de 4 838 € HT soit 5 805,60 € TTC.

Mme le Maire présente également le devis concernant le remplacement de la minuterie et aiguilles face sud et la création d'un cadran face nord avec ses aiguilles et le mouvement au clocher de l'église du Village pour un montant de 4 979,89 € H soit 5 975,86 € TTC.

Mme le Maire propose de regrouper tous ces dossiers pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, ce qui correspond à un montant total de travaux de 17 767,89 € HT soit 21 321,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la Région pour bénéficier d'une subvention la plus élevée possible.

L'arrivée de Florence REBOULET modifie l'effectif présent

7 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE 3 PARCELLES DE JARDIN SITUÉES AU VILLAGE DE CRÉPOL

Mme le Maire rappelle le courrier de l'indivision BOBICHON Maryse et CHANAS Nadine proposant la vente de 3 parcelles de jardin situées au Village de Crépol.

Ces parcelles sont référencées sous les numéros :

- A 600 pour 280 m²
- A 602 pour 290 m²
- A 603 pour 590 m²

Après concertation avec l'indivision BOBICHON et CHANAS, il a été décidé de faire cette acquisition au prix de 30 000 €.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, autorise l'acquisition des parcelles A 600, A 602, A 603, soit 1160 m² au prix de 30 000 €, dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune, autorise Mme le Maire à signer tout document dans le cadre de cette acquisition.

8 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS PARCELLE ZL 171

Mme le Maire présente au conseil municipal la convention de servitudes consentis à Enedis pour la parcelle cadastrée section ZL numéro 171 au lieudit « Les Milliards ».

Mme le Maire présente au conseil municipal le tracé des ouvrages sur la parcelle ci-dessus désignée et propose de reconnaître à Enedis le droit de servitude sur cette parcelle, dont le droit d'établir à demeure dans une bande de 1 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres, ainsi que ses accessoires.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents, accepte le tracé des ouvrages sur la parcelle ci-dessus désignée, autorise Mme le Maire à signer cette convention de servitude susvisée en objet portant sur la parcelle sise sur la Commune de Crépol, cadastrée section ZL numéro 171 au lieudit « Les Milliards »

9 – PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Madame le Maire informe le conseil municipal du décret n°2023-1006 du 31/10/2023 créant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale.

Son versement est réservé aux agents publics remplissant certaines conditions cumulatives :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023,
- Etre employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023.

Un projet de délibération instaurant la prime de pouvoir d'agent exceptionnelle est présenté aux élus avec une proposition d'un montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat de 400 € pour la rémunération brute inférieure ou égale à 23 700 € perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime sera dégressive en fonction de la tranche de rémunération.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et devra être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Ce projet de délibération doit être transmis pour avis au CST compétent du CDG26 avant prise définitive de la délibération.

10 – VŒUX 2024

Suite aux événements survenus à la salle des fêtes, il est impossible d'utiliser la salle des fêtes pour les vœux. La commune de Valherbasse a bien voulu mettre à disposition de la commune de Crépol sa salle des fêtes intercommunale, les vœux auront donc lieu le dimanche 14 janvier à 11h00 à Valherbasse.

Réunion de préparation le lundi 8 janvier à 19h00 en Mairie.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture du mail reçu en Mairie concernant le problème de stationnement au parking privé des « Jardins d'Adrienne »
- L'association « Libre et Sauvage » demande la location de la salle sous la Mairie pendant la semaine du 22 au 26 avril 2024 : Le Conseil Municipal valide cette demande de location pour la semaine, à condition de voir le Club l'Oiseau d'Argent pour l'entente du jeudi.
- L'association « Bois des Collines » demande la location de la salle sous la Mairie le 2 mars et 9 mars 2024. Le Conseil Municipal valide cette demande de location.
- Mme le Maire fait un compte rendu sur la venue de M. WAUQUIEZ en Mairie le 07/12/23.
- Compte rendu sur la distribution des colis de Noël.
- Compte rendu sur la réunion sécurité incendie organisée par la Charte Forestière concernant l'obligation de débroussaillage à proximité des habitations.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h45

Secrétaire de Séance,

Le Maire,



